

COMMUNE DE BAGNERES DE BIGORRE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 (établie selon le modèle transmis par la préfecture des Hautes-Pyrénées)

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Les budgets primitifs retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Ils respectent les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets 2025 ont été votés le 10 avril par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ces budgets ont été réalisés sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 20 mars. Ils ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

La commune de Bagnères de Bigorre dispose de 4 budgets :

- Le budget principal
- Le budget annexe de l'eau
- Le budget annexe de l'assainissement
- Le budget annexe de l'activité thermique et thermoludique

LE BUDGET PRINCIPAL

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, musées, activités et spectacles du centre culturel, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 17 103 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 48% des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de personnel 2025 représentent 6 519 488 euros sur un total de dépense de fonctionnement de 13 565 703,22 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Cet écart est de 3 537 296,78 € pour 2025.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux :

FISCALITE	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
73 - impôts et taxes (FPIC,DSC)	891 643,71	925 505,88	448 483,23	448 500,00
731 - Fiscalité locale (impôts locaux, droits d'enregistrement, taxes pylônes, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxes remontées mécaniques et taxes sur les produits des jeux...)	6 848 659,02	7 489 888,49	8 042 224,22	8 090 343,97
TOTAL	7 740 302,73	8 415 394,37	8 490 707,45	8 538 843,97

- Les dotations versées par l'État (*non communiquées à la date de rédaction de la présente note*)

DOTATIONS	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Dotation forfaitaire	1 474 087,00	1 470 492,00	1 466 122,00	1 471 466,00
Dotation de solidarité rurale (DSR)	756 927,00	773 372,00	809 970,00	800 000,00
Dotation de solidarité Urbaine (DSUCS)	321 215,00	328 372,00	337 133,00	330 000,00
Dotation nationale de péréquation (DNP)	323 967,00	296 234,00	288 126,00	302 775,00
TOTAL	2 876 196,00	2 868 470,00	2 901 351,00	2 904 241,00

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

PRINCIPALES RECETTES DES PRESTATIONS	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Restaurant scolaire - transport	160 242,58	163 279,80	200 457,00	165 500,00
Centre culturel activités et spectacles	102 216,74	123 053,50	133 052,93	123 800,00
Caravaning	115 896,64	136 745,29	142 278,37	144 000,00
Stationnement	107 914,57	102 242,49	115 325,89	108 500,00
Occupation du domaine public	103 682,95	135 366,47	175 947,25	175 800,00
TOTAL	589 953,48	660 687,55	767 061,44	717 600,00

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2025			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	4 134 683,22	Excédent brut reporté	2 495 788,19
Dépenses de personnel	6 519 488,00	Recettes des services	1 792 203,00
Autres dépenses de gestion courante	992 506,00	Impôts et taxes	8 538 843,97
Dépenses financières	307 500,00	Dotations et participations	3 453 573,85
Dépenses exceptionnelles	4 000,00	Autres recettes de gestion courante	741 588,00
Atténuation de produit	968 941,00	Recettes exceptionnelles	0,00
Provision	5 000,00	Recettes financières	28 050,00
Dépenses imprévues	0,00	Reprise sur provisions	0,00
		Remboursement sur personnel	26 530,99
Total dépenses réelles	12 920 118,22	Total recettes réelles	17 076 578,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	633 585,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	26 422,00
Virement à la section d'investissement	3 537 296,78		
Total général	17 103 000,00	Total général	17 103 000,00

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 :

- concernant les ménages
 - Taxe d'habitation : **19%**
 - Taxe foncière sur le bâti : **44,19%** (incluant l'ancien taux voté par le département des Hautes-Pyrénées qui était de 24,69%)
 - Taxe foncière sur le non bâti : **55,72 %**

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 8 352 531 €.

Sachant que le transfert du produit de la taxe sur le foncier bâti du département est supérieur au produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, l'Etat applique un coefficient correcteur et la commune devient contributrice à hauteur de 1 773 858 € en 2025.

La fiscalité s'établit donc à un montant global de :

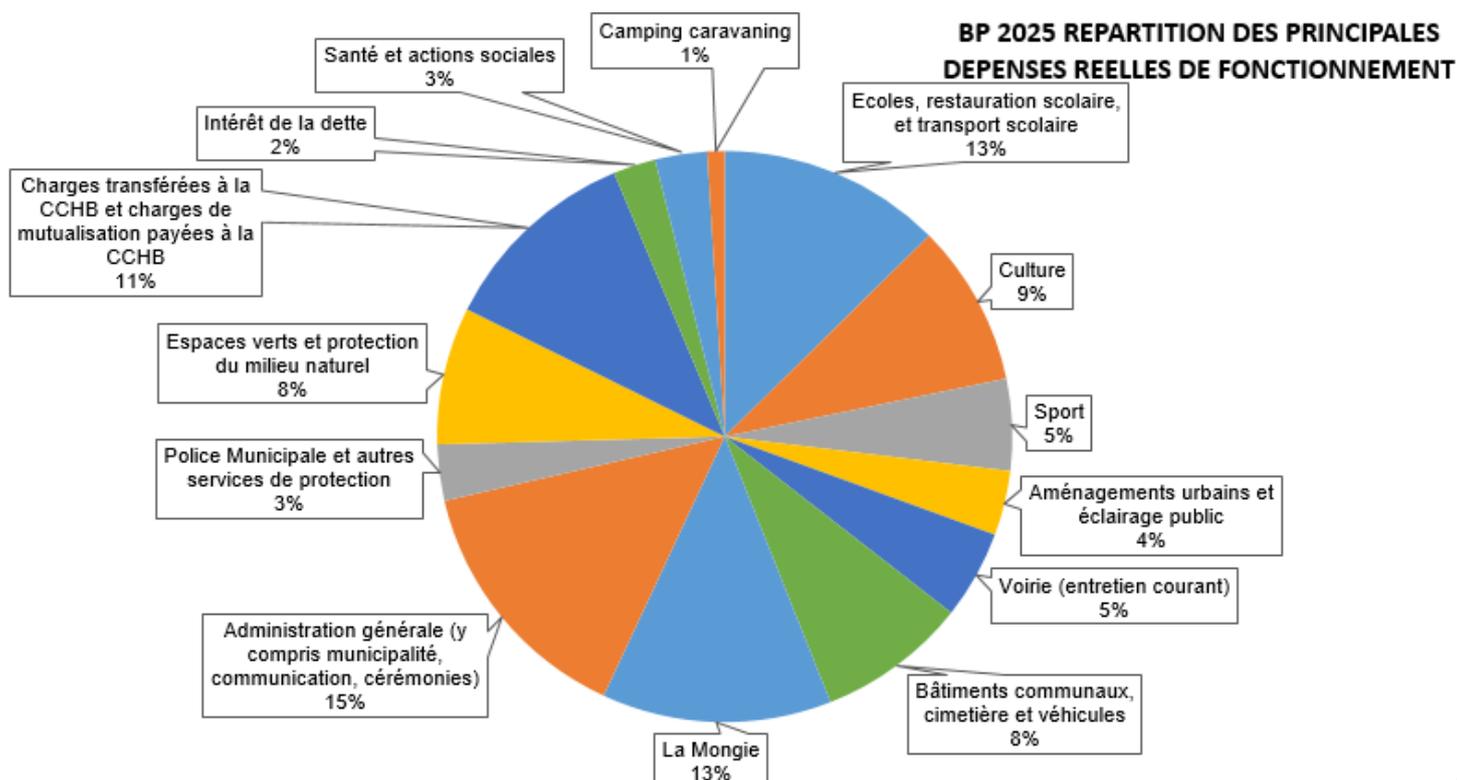
	2025
Produit TFPB + TFPNB + THRS + THLV	8 352 531
Effet coefficient correcteur	- 1 773 858
TOTAL	6 578 673

- concernant les entreprises : le taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE) est voté par la Communauté de Communes de la Haute Bigorre.

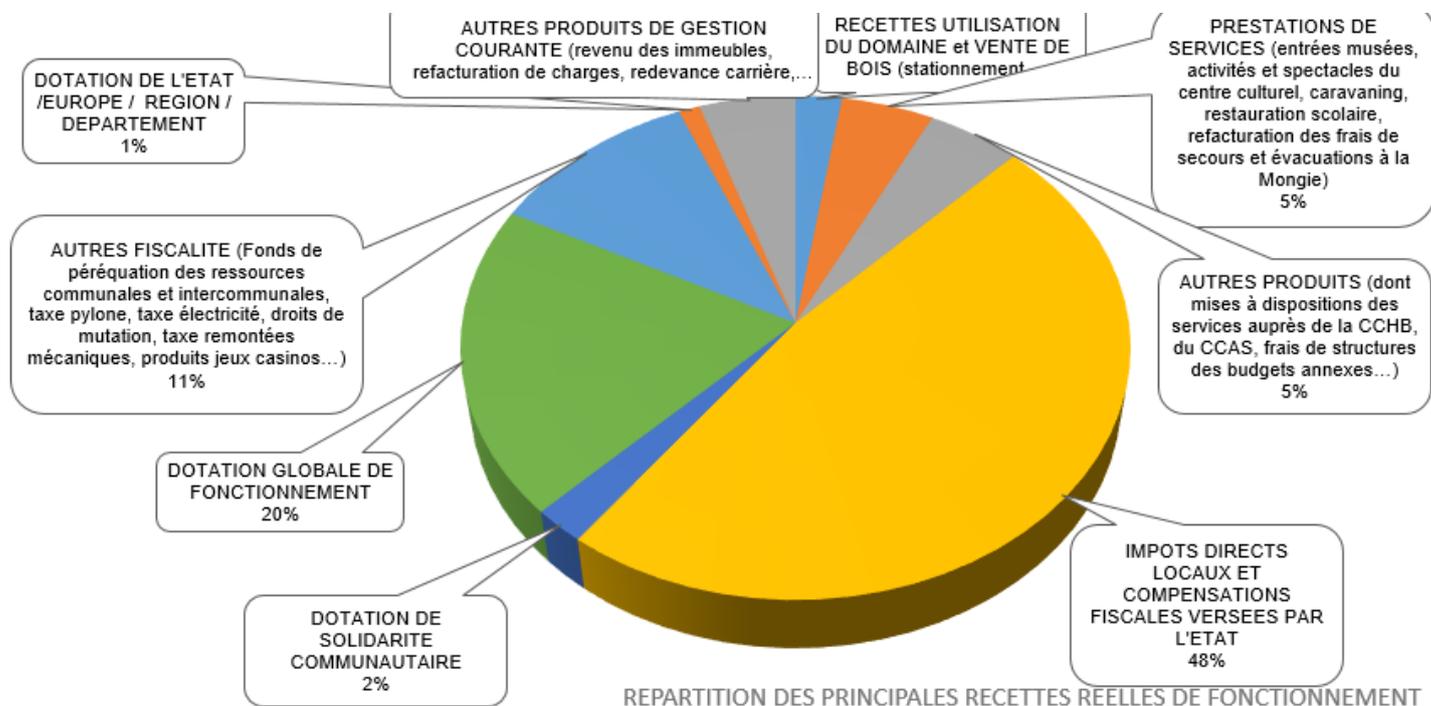
d) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 2 904 241 € soit une hausse de 0,10% par rapport à l'an passé. Elles ne sont pas communiquées à la date de rédaction de la présente note.

e) Répartition des dépenses de fonctionnement par services :



f) Répartition des recettes de fonctionnement par type :



II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau DOJO, à la réhabilitation des écoles...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

VUE D'ENSEMBLE SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2025			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	1 912 888,75	Virement de la section de fonctionnement	3 537 296,78
Remboursement d'emprunts	2 216 846,00	FCTVA	493 653,60
Travaux de bâtiments	3 682 773,85	Mise en réserves	2 071 401,28
Travaux de voirie	703 701,64	Taxes d'aménagement	30 000,00
Etudes et logiciels	155 342,03	Cessions d'immobilisations	357 000,00
Fonds de concours	398 742,18	Subventions	1 838 000,34
Achat de matériels	696 283,55	Emprunt	1 483 063,00
Participatin concession la Mongie	651 000,00		
Travaux pour compte de tiers	50 000,00	Travaux pour compte de tiers	50 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	26 422,00	Produits (écritures d'ordre entre section)	633 585,00
Total général	10 494 000,00	Total général	10 494 000,00

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants : (incluant les restes à réaliser de 2024)

Etudes (fonds Alix, diagnostic paravalanches, ...)	20 940,00
Logiciel et matériel informatique	138 640,83
Opération façade	112 727,00
Eclairage public	272 067,12
Bois et forêt (plantation et reboisement)	235 639,39
Renouvellement de véhicules	65 000,00
Concession aménagement de la Mongie	651 000,00
Travaux de bâtiments	
non affectés	77 601,60
Immeuble Benjamoile	50 000,00
lampisterie	60 000,00
salle des fêtes Haut de la Côte	20 000,00
cimetière	30 000,00
locaux PM	48 503,65
immeuble Soutras (RAR)	22 450,12

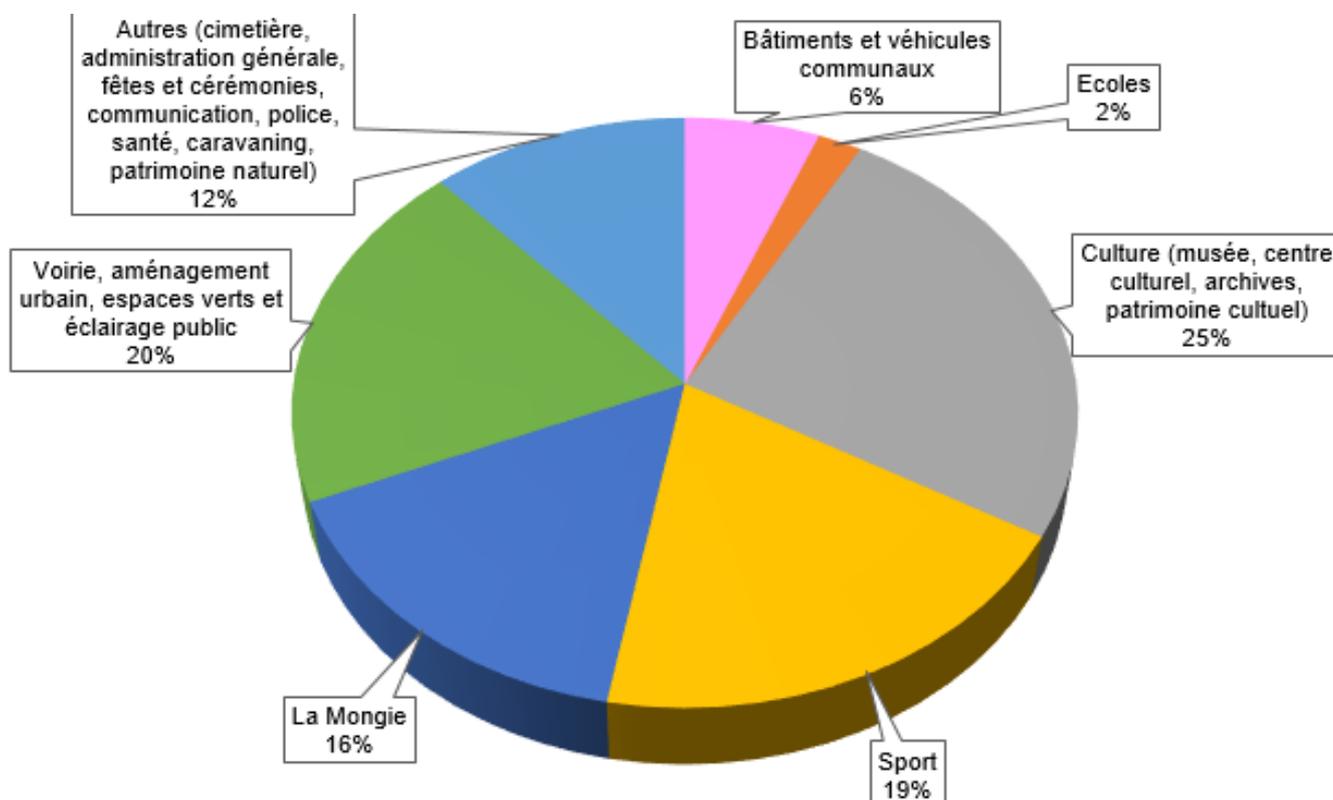
avance travaux rue république	46 350,00
écoles	48 827,60
Désimperméabilisation de la cour de l'école Jules Ferry	50 000,00
Réhabilitation du tribunal	1 072 190,47
Scénographie du tribunal	168 000,00
Construction du DOJO	908 602,32
Travaux paravalanches versant sud tranche 3	40 000,00
Travaux paravalanches annuels	70 000,00
Vidéoprotection	160 000,00
Aménagement des Coustous	300 000,00
Reprise des berges de Salut et Pont de Goux	70 000,00
	4 738 540,10

d) Les subventions d'investissements prévues (incluant les restes à réaliser de 2024) :

EUROPE	210 996,00
ETAT (et autres organismes nationaux)	1 253 130,34
REGION	137 874,00
DEPARTEMENT	191 000,00
CCHB	45 000,00
TRAVAUX COMPTES DE TIERS	50 000,00
TOTAL	1 888 000,34

Un emprunt de 1 200 000 € est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

e) Répartition des dépenses d'investissement par services :



III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

(Des graphiques, tableaux ou autres peuvent ici compléter utilement l'information du lecteur)

a)	Recettes et dépenses de fonctionnement :	17 103 000 €
	Recettes et dépenses d'investissement :	10 494 000 €

Les dépenses et recettes d'investissement sont réparties comme suit :

– Dépenses :	crédits reportés N-1 :	759 347,87 €
	nouveaux crédits :	9 734 652,13 €
	TOTAL :	10 494 000,00 €
– Recettes :	crédits reportés N-1 :	600 835,34 €
	nouveaux crédits :	9 893 164,66 €
	TOTAL :	10 494 000,00 €

b) Principaux ratios

Ratios / Année	2022	2023	2024	2025
1 - DRF € / hab.	1 510,11	1 630,03	1 684,21	1 746,32
2 - Fiscalité directe € / hab.	778,9	863,72	908,31	919,9
3 - RRF € / hab.	1 909,56	2 009,6	2 045,61	1 996,25
4 - Dép d'équipement € / hab.	370,84	433,65	303,31	533,77
5 - Dette / hab.	1 392,29	1 320,9	1 445,38	1 405,5
6 DGF / hab	390,36	391,97	398,76	396,32
7 - Dép de personnel / DRF	52,34 %	49,5 %	52,28 %	50,5 %
8 - CMPF	151,92 %	146,25 %	140,6 %	140,6 %
8 bis - CMPF élargi	-	-	-	-
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	88,12 %	89,9 %	91,47 %	97,17 %
10 - Dép d'équipement / RRF	19,42 %	21,58 %	14,83 %	26,74 %
11 - Encours de la dette / RRF	72,91 %	65,73 %	70,66 %	70,41 %

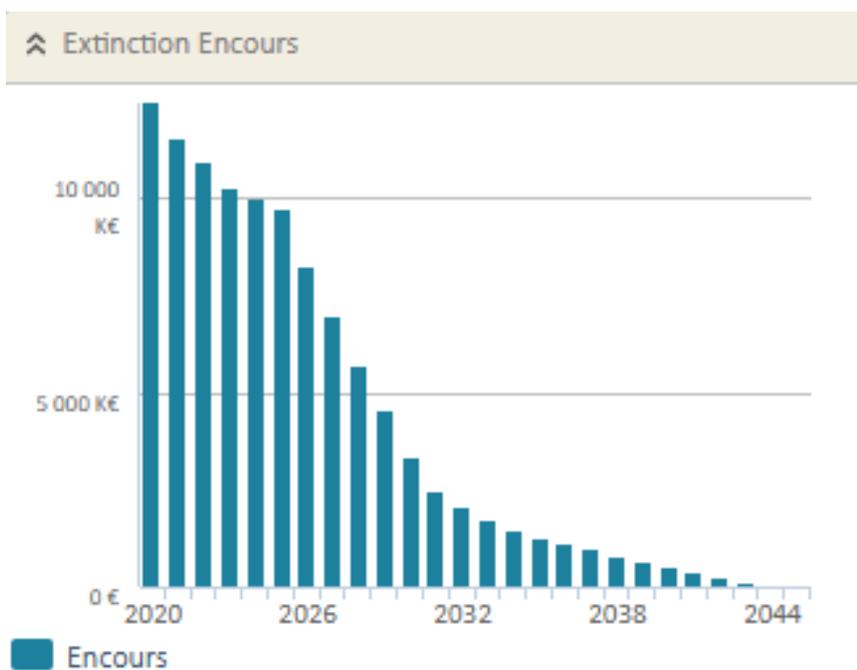
Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitant de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

Commune en France	R1 €/h	R2 €/h	R2 bis €/h	R3 €/h	R4 €/h	R5 €/h	R6 €/h	R7 %	R9 %	R10 %	R11 %
Moins de 100 hab.	1063	414	429	1534	689	675	277	23	77	45	44
100 à 200 hab.	791	355	375	1087	471	607	212	28	81	43	56
200 à 500 hab.	685	353	368	900	351	525	171	35	85	39	58
500 à 2 000 hab.	722	394	455	912	342	587	161	44	87	37	64
2 000 à 3 500 hab.	835	467	580	1039	360	666	158	50	88	35	64
3 500 à 5 000 hab.	960	529	669	1179	380	726	160	53	88	32	62
5 000 à 10 000 hab.	1055	588	760	1270	363	782	157	56	90	29	62
10 000 à 20 000 hab.	1203	661	867	1415	364	820	175	59	91	26	58
20 000 à 50 000 hab.	1348	777	987	1562	367	990	200	60	93	24	63
50 000 à 100 000 hab.	1479	835	1095	1714	413	1347	216	60	94	24	79
100 000 hab. ou plus hors Paris	1280	802	928	1495	271	1070	217	58	94	18	72

c) État de la dette : 30 emprunts

Encours de la dette au 01 janvier 2025 : 9 675 578,82 €

Profil d'extinction de la dette depuis 2020 :



LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

a) Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF EAU 2025			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	452 045,75	Excédent brut reporté	169 016,31
Dépenses de personnel (personnel sur budget principal refacturé dans les dépenses courantes pour 45k€ environ)	0,00	Recettes des services (surtaxe eau, vente d'eau en gros à la CATLP et le syndicat du Haut Adour et Gerde-Beaudéan)	663 114,69
Autres dépenses de gestion courante	100,00	Impôts et taxes	0,00
Dépenses financières	22 000,00	Dotations et participations	0,00
Dépenses exceptionnelles	20 000,00	Autres recettes de gestion courante	0,00
Atténuation de produit	0,00	Recettes exceptionnelles	0,00
Provision	0,00	Recettes financières	0,00
Dépenses imprévues	0,00	Reprise sur provisions	0,00
		Remboursement sur personnel	0,00
Total dépenses réelles	494 145,75	Total recettes réelles	832 131,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	132 719,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	3 869,00
Virement à la section d'investissement	209 135,25		
Total général	836 000,00	Total général	836 000,00

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

VUE D'ENSEMBLE SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF EAU 2025			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00	Virement de la section de fonctionnement	209 135,25
Remboursement d'emprunts	388 063,01	Solde d'investissement reporté	24 154,07
Travaux sur réseaux	650 480,49	Mise en réserves	0,00
Etudes et logiciels	94 587,50	Cessions d'immobilisations	0,00
Fonds de concours	0,00	Subventions	37 146,50
Achat de matériels	0,00	Emprunt	733 845,18
Charges (écritures d'ordre entre sections)	3 869,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	132 719,00
Total général	1 137 000,00	Total général	1 137 000,00

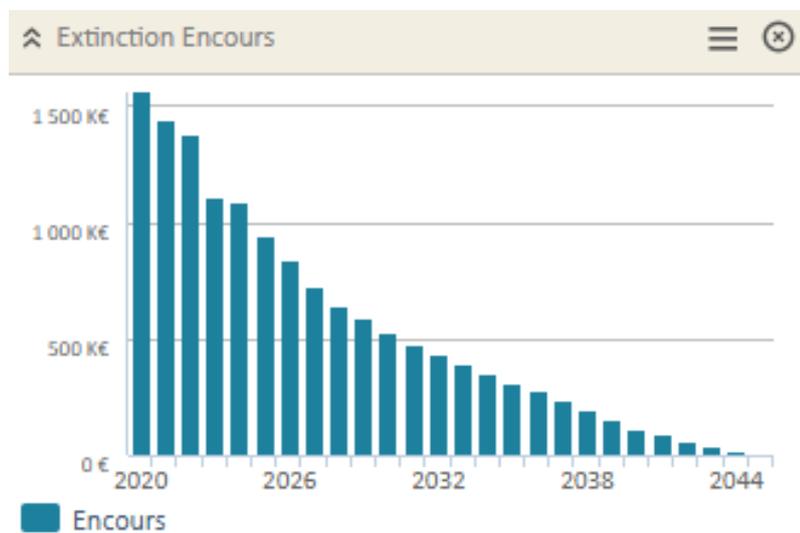
Liste des principaux nouveaux investissements 2025 (hors restes à réaliser) :

Géoréférencement des réseaux	50 000,00 €
Remplacement de la conduite en Haut de la côte	100 000,00 €
Installation électrique de la station de la Mongie	90 000,00 €
Reprise alimentation lotissement TDF rue Latécoère	50 000,00 €
Déplacement du réservoir de la Tapère	250 000,00 €
Remplacement de conduite La Mongie suite au schéma directeur	60 000,00 €
Travaux divers	100 300,00 €
TOTAL	700 300,00 €

c) État de la dette : 10 emprunts

Encours de la dette au 01 janvier 2025 : 935 491.69 €

Profil d'extinction de la dette depuis 2020 :



LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

a) Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	219 447,00	Excédent brut reporté	276 281,84
Dépenses de personnel (personnel sur budget principal refacturé dans les dépenses courantes pour 37k€ environ)	0,00	Recettes des services (surtaxe assainissement, traitement des effluents de Las Aygues et du Haut Adour)	621 819,16
Autres dépenses de gestion courante	15 050,00	Impôts et taxes	0,00
Dépenses financières	81 500,00	Dotations et participations	0,00
Dépenses exceptionnelles	0,00	Autres recettes de gestion courante	0,00
Atténuation de produit	0,00	Recettes exceptionnelles	0,00
Provision	0,00	Recettes financières	884,00
Dépenses imprévues	0,00	Reprise sur provisions	0,00
		Remboursement sur personnel	0,00
Total dépenses réelles	315 997,00	Total recettes réelles	898 985,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	336 829,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	58 015,00
Virement à la section d'investissement	304 174,00		
Total général	957 000,00	Total général	957 000,00

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

VUE D'ENSEMBLE SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00	Virement de la section de fonctionnement	304 174,00
Remboursement d'emprunts	924 000,00	Solde d'investissement reporté	301 357,00
Travaux sur réseaux	991 985,00	Mise en réserves	0,00
Etudes et logiciels	0,00	Cessions d'immobilisations	0,00
Fonds de concours	0,00	Subventions	406 640,00
Achat de matériels	0,00	Emprunt	625 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	58 015,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	336 829,00
Total général	1 974 000,00	Total général	1 974 000,00

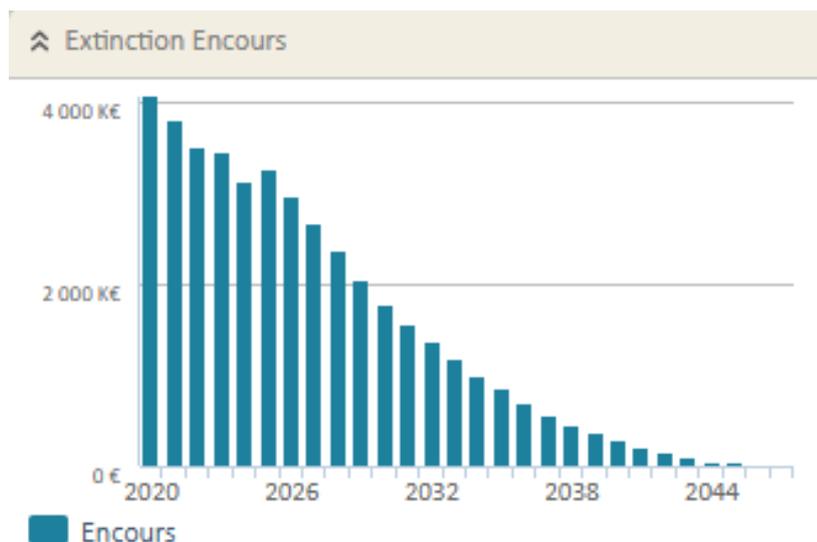
Liste des principaux nouveaux investissements 2025 (hors RAR) :

Panneaux photovoltaïque STEP	115 000,00 €
Réhabilitation réseaux ville quartier est	300 000,00 €
Déconnexion bassin du Barrans	300 000,00 €
Maîtrise d'œuvre assainissement centre -ville	60 000,00 €
Divers contrôle	40 000,00 €
TOTAL	815 000,00 €

c) État de la dette : 10 emprunts

Encours de la dette au 01 janvier 2025 : 3 272 487.46 €

Profil d'extinction de la dette depuis 2020 :



LE BUDGET ANNEXE DE L'ACTIVITE THERMALE ET THERMOLUDIQUE

a) Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF ATT 2025			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	322 756,63	Excédent brut reporté	613 596,89
Dépenses de personnel (personnel sur budget principal refacturé dans les dépenses courantes pour 62k€ environ)	0,00	Recettes des services (vente d'eau thermale)	210 000,00
Autres dépenses de gestion courante	400 100,00	Impôts et taxes	0,00
Dépenses financières	58 300,00	Dotations et participations	0,00
Dépenses exceptionnelles	5 000,00	Autres recettes de gestion courante (loyers DSP Grands Thermes, Aquensis et Thermes de la Reine)	830 345,11
Provision	0,00	Recettes financières	4 354,00
Dépenses imprévues	0,00	Reprise sur provisions	0,00
Total dépenses réelles	786 156,63	Remboursement sur personnel	0,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	345 992,00	Total recettes réelles	1 658 296,00
Virement à la section d'investissement	573 851,37	Produits (écritures d'ordre entre sections)	47 704,00
Total général	1 706 000,00	Total général	1 706 000,00

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

VUE D'ENSEMBLE SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF ATT 2025			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	144 453,41	Virement de la section de fonctionnement	573 851,37
Remboursement d'emprunts	276 000,00	Solde d'investissement reporté	0,00
Travaux sur bâtiment	335 471,91	Mise en réserves	214 856,63
Etudes et logiciels	20 000,00	Cessions d'immobilisations	0,00
Travaux sur réseaux	283 070,68	Subventions	16 000,00
Achat de matériels	44 000,00	Emprunt	0,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	47 704,00	Produits (écritures d'ordre entre section)	345 992,00
Total général	1 150 700,00	Total général	1 150 700,00

Liste des principaux nouveaux investissements 2025 (hors RAR) :

Etude diagnostic et réseaux de chaleur	30 000,00 €
Remplacement matériel (pompes et réseaux)	40 000,00 €
Travaux bâtiment Thermes de la Reine	150 000,00 €
Maîtrise d'œuvre réhabilitation bassins Aquensis	50 000,00 €
Réhabilitation bâtiment Roi de Rome	30 000,00 €
Bassin de décantation des eaux de lavage	30 000,00 €
Voirie devant Thermes de la Reine	150 000,00 €
TOTAL	484 000,00 €

c) État de la dette : 5 emprunts

Encours de la dette au 01 janvier 2025 : 3 060 893,16 €

Profil d'extinction de la dette depuis 2020 :



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.